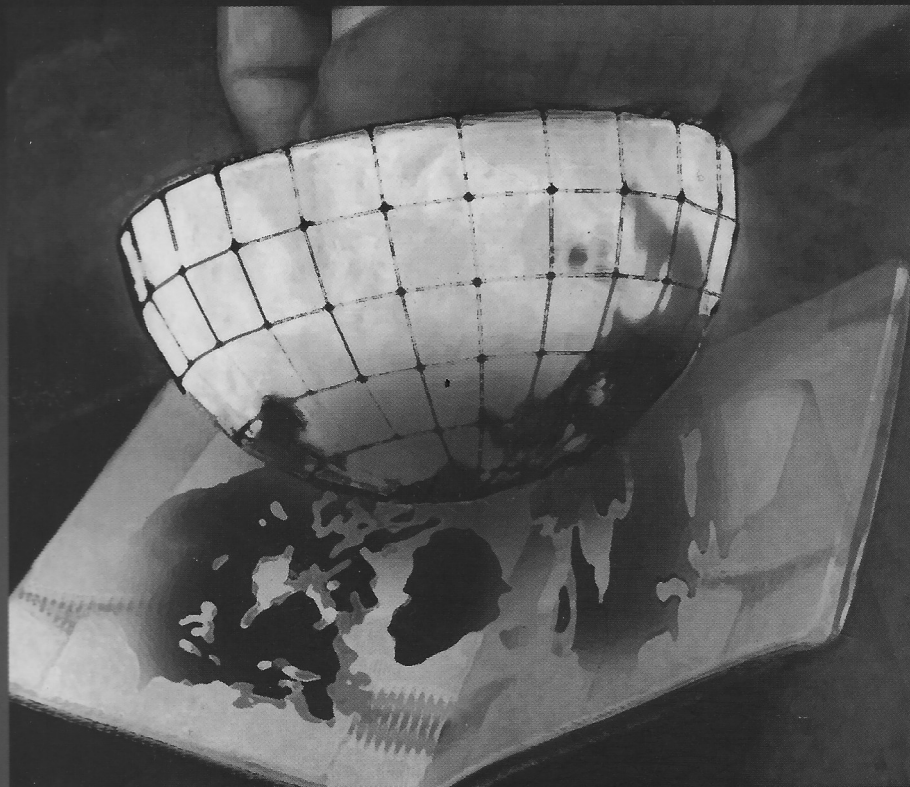


À LA
LUMIÈRE
DES
SANS-PAPIERS



ÉDITÉ PAR ANTOINE PICKELS

REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES



Olivier van Malderghem

LA MOITIÉ D'UNE IMAGE

Le rituel se passe chaque fois de la même manière : accompagné de deux témoins, le commissaire se rend à l'hospice des enfants trouvés. Il y voit un enfant, le plus souvent « nouvellement né ». Il s'assure de son sexe, fait l'inventaire de ses vêtements et des quelques objets qui l'accompagnent.

Puis il quitte l'hospice, et rédige son procès-verbal : « Aujourd'hui vingt-trois vendémiaire l'an six de la république française à trois heures après midi, moi Jean-François Foubert, commissaire de police de la troisième section, canton de Bruxelles, département de la Dyle, me suis rendu à l'hospice des enfants trouvés en cette commune, où j'ai vu deux enfants jumeaux, l'un mâle, l'autre femelle, âgés d'un jour, portés hier à six heures et demie du soir audit hospice par deux femmes inconnues. »¹

Il décrit avec un soin maniaque les vêtements qui accompagnent l'enfant : « l'enfant mâle était vêtu d'un palquin avec dentelle, un bonnet blanc piqué, une chemise, une camisole de laine blanche tricotée, une loque blanche, deux maillots de laine blanche »...

Il arrive qu'un billet accompagne l'enfant : le plus souvent agrafé sur son vêtement : « ...et un billet avec ces mots : "*dit kind gedoopt met naam Carolus*", et l'enfant femelle était vêtu d'un béguin avec dentelle, un bonnet de basin ligné, une chemise, une camisole de coton, deux loques blanches, deux morceaux d'une couverture de laine blanche et d'un billet avec ces mots : "*dit kind gedoopt met naam Jacoba*", de tout quoi j'ai dressé ce procès-verbal pour servir (etc.) »...

Le fonctionnaire lit et fait transcrire, avec un respect scrupuleux de la graphie, tous ces mots de recommandation qui disent pudiquement le désespoir :

« Ma chère amie,

Je vous prie de recevoir mon cher enfant. Je ne peux pas le nourrir il le baptisé ce nom Marie Catherine Marin² car Dieu me fait la grâce de la retrouver un jour Marie Catherine Marin avec un ruban noir dans son corsage cousu avec de la filasse blanche tous à l'aiguille, et si elle vient mourir il sera marqué sur la même papeterie, je vous prie de toujours l'appeler Marie Catherine Marin, pour moi la retrouver car le ruban vient cassé, je vous prie de remettre un papier par elle [...] suppliant ces messieurs de vouloir bien annoter le jour de sa naissance comme me trouvant dans l'indigence ne pouvant le garder je prie ces messieurs de vouloir bien garder le billet en cas que je veuille le relire porté le vingt-cinq février à l'hospice à Bruxelles *et la moitié d'une carte* »...

... « Citoyens vous est prié de tenir note de ce garçon on le viendra reprendre par la suite et payer les frais on joindra un pareil billet qui joindra cette pièce le 2 messidor an 6 »...

... « Je vous prie d'avoir soin de ce enfant et de l'appeler Felix, il a un bonnet de coton avec des petites fleurs rouges bordées d'un petit ruban bleu, une camisole de coton blanc, il a été mis près la fontaine du marché aux Bois à sept heures et demie du soir ce 20 9bre 1797 »...

... « il arrive une petite fille à six heures et demie le trente novembre cet enfant est assuré mais pas baptisé on l'appellera Rosalie qui est le nom de sa maraine »...

... « *Marque accompagnant cet enfant d'un an représentant deux cœurs unis avec la légende* unité sert de contremarque à l'autre demi-fiche portant le même cachet marque accompagne un enfant fille né hier à 11 heures la nuit fait à Bruxelles ce 8 brumaire an 7. Si on veut la conserver c'est dans l'intention de pouvoir sous peu réclamer l'enfant en se soumettant à ce qui pourrait être requis à cet effet »...

... « On vous prie d'avoir soin de ce enfant qui est née le 9 imaire à 6 h du soir et quand j'aurai le pouvoir de la reprendre j'aurai des obligations à vous faire, il ne pas baptisé cette enfant je vous prie de lui donner le baptême »...

... « Des circonstances majeures obligeant la mère de cet enfant nommé Joséphine de le confier momentanément à la bienveillance nationale vous êtes invités citoyens de remettre ce billet exactement pareil à celui-ci [pour qu'] ils puissent le réclamer et récompenser les soins qu'on lui aura prodigués ».

... « il est prié d'avoir soin de cet enfant et aussi de la remarque ici jointe : il est baptisé son nom est Jean Baptiste le 15 juin 1799 correspondant au 25 prairial an 7 »...

... « Cet enfant est baptisé ce nomme Cécile Thérèse... appartient à des parents honnêtes qui par des ... nstances fâcheuses sont obligées de l'abandonner ... rovidence : ils invitent les administrateurs ... trouvés d'en avoir soin ils ... d'en payer les frais qui ap... de ce billet qui a été ... de quoi signé Gueulette »...

... « y enveloppé et y attaché un billet sur lequel y est écrit je vous prie d'aboir soin de cette endant malle, et de nommer Joseph, il a été posé au cabaret du plaisant den Hoft rue de la Madeleine à 4 h et demi, ce 31 août de l'an 1800 à Bruxelles non baptisé »...

... « je vous prie de fer batise mon enfant 17 mars François Joseph, trouvé à l'Eglise de la Madeleine »...

... « Rosalie Hottoit batisé au finister le 9 avril 1799, elle a une petite cammisole de coton et un bonnet blanc avoir trouvé l'enfant sur le Vieux Marché »...

... « Je vous prie de tenir Jean Baptiste jusqu'à sa mère est reguérît »...

... « Je vous prie d'en avoir bon soin »...

... « Cet enfant est pour le reprendre »...

... « Je vous prie d'avoir soin de cet enfant non baptisé et de l'appeler Hubert, il a été mis dans la rue de la montagne au café de bois le duc à 9 heures du soir le 15 juillet 1799 à Bruxelles »...

... « Comme étant de la dernière des indigances on prie ces mesieurs d'avoir soin de ces petit gardons »...

... « cest enfant nest pas batise il n'est quassuré il est né le 30 juin l'année 1800. Il appartient a des personnes qui désirent le réclamer dans un temps plus convenable à leur situation »...

... « *billet coupé en triangle portant ces mots en français* : Bruxelles, le 12 thermidor an 8. Cet enfant a été baptisé et se nomme Cécile Thérèse »...

... « *et une lettre sur laquelle était écrit* : cette enfant s'appelle Lambertine et venu au monde et baptiser le 25 février a eu our parain Ferdinand et pour maraine Marguerite : l'on prie den avoir bon soin et de ne pas perdre cette image parce que cette enfant sera sou peu réclamé, *de quoi j'ai signé etc.* »

Bien souvent, outre ces suppliques, le commissaire découvre une partie d'image : réinvention du symbole, « moyen de reconnaissance formé de deux moitiés » (sum-bolon). Partager une image en deux, c'est se donner la possibilité de renouer un lien : chacune des deux moitiés est unique. La ligne de la déchirure est aussi la trace du déchirement. Ce dont témoignent les actes :

... « la moitié d'une image et la moitié d'une carte sur laquelle était attachée une médaille représentant Léopold, et étaient écrits ces mots : à garder 1797 ».

... « ... je me suis porté à l'hospice des enfants de la patrie ou un enfant mâle âgé de trois ans et demi y était exposé trouvé hier à huit heure et demie du matin dans l'allée dudit hospice [...] et la moitié d'une image coupée en triangle écrite au dos comme suit : Charles, âgé de trois ans et demi, fait le un pluviose an VIII. »

Lorsque le commissaire écrit son rapport, il commence par énumérer et décrire. Il le fait dans un souci d'objectivité, sans laisser transparaître une émotion qu'il ne ressent d'ailleurs sans doute pas.

Quand vient le moment de créer un nom, il peut donner libre cours à son imagination. Et il ne manque pas de le faire. Comme si l'invention du nom donnait enfin une réalité à l'enfant. Il faut le nommer pour le faire entrer dans le monde qui sera désormais le sien :

« ... et j'ai donné à ces enfants les noms, savoir l'enfant mâle celui de Charles Vainqueur, et l'enfant femelle celui de Jacqueline La Lune »...

L'écriture, c'est l'administration. L'enfant devient maintenant détenteur d'un nom qui sera non plus celui de ses parents, fixé par la généalogie, mais celui qu'invente, dans l'espace de liberté que lui réserve l'État, un fonctionnaire imaginatif.

De ce nom viendra que l'enfant aura des ancêtres non de chair et de sang, mais étymologiques. *Enfants de la Patrie*.

L'enfant est en transit, entre Société et État. L'État n'offre rien en retour : il peut considérer que l'enfant est une acquisition intéressante, si on le place dans le circuit d'échange ou de production *ad hoc*.

La Société ne se sépare qu'à contrecœur de ses descendants : seule la misère peut justifier cet abandon. Elle donne l'enfant avec l'espoir explicite de le reprendre³. Face à elle, l'État. Cette mise en présence laisse augurer une modalité d'échange qui se perpétuera jusqu'à présent.

Dans la Société, on s'inquiète au premier chef de questions de transmission, en particulier de la transmission du nom. Les règles déterminant les époux ou époux préférentiels supposent certes un interdit de l'inceste, mais aussi une obligation de relative endogamie, de telle sorte que la Société ait un « dedans » et un « dehors », selon que l'on appartient ou non à la tribu.

L'État au contraire ne vise pas la procréation, mais la production. Il est indifférent à la transmission du nom : un fonctionnaire peut en inventer un, sur l'heure, sans autre référence que son bon vouloir.

Il faut être mandaté pour le faire, certes : mais on ne sait si, en définitive, l'attribution d'un nom n'est pas une concession presque humoristique de l'État à la Société. Si le plus important, pour l'État, n'est pas plutôt ce qui précède : l'inventaire, la liste, la nomenclature. Parce que l'État est conçu sur le modèle de la machine, qui elle-même crée des séries, dont les éléments sont numérotés.

Plus important que le nom, inventé pour la circonstance en toute liberté, sont donc le numéro d'ordre de l'acte, la stéréotypie des formules administratives, et la précision des descriptions : les objets sont examinés avec beaucoup plus de soins que les enfants, leur énumération occupant des parties importantes du registre, alors que l'enfant est de sexe *mâle* ou *femelle*, un point c'est tout.

Impossible ajustement, les deux morceaux du symbole ne coïncident pas : l'État offre un nom à la Société, qui est en manque d'une demi-image. La Société, dans sa préoccupation d'assurer la pérennité du nom, se révèle condamnée à répéter, et donc à se reproduire à l'identique, tandis qu'au contraire l'État, dans sa volonté d'assurer la coordination administrative de tous ses rouages, se voit condamné à ne voir dans le nom qu'une plaisanterie, seul important, à ses yeux, le fonctionnement de la production non d'êtres mais de choses (désignées par des noms communs).

Deux systèmes autonomes, mais dont la rencontre est inévitable. Il n'est peut-être pas dû au hasard que l'État soit un nom masculin et la Société un nom féminin. Voilà que, de manière caractéristique, s'accouplent deux êtres, l'un offrant de l'image, l'autre du texte. La Société présente un enfant et une image, tous deux individués (l'image est coupée de manière unique en deux). L'État offre le remplaçable : un nom propre qui n'est qu'un nom commun auquel on aurait ajouté une majuscule, pour rire.

La Société est constituée sur un modèle organique : chaque partie est indispensable au fonctionnement du tout. Et la séparation de la Société et de l'enfant est douloureuse, voire inacceptable, parce qu'il y a rupture de la transmission du nom⁴. Accordant un nom neuf, l'État se voit étoffé d'un nouveau *citoyen*, et la Société quant à elle perd un *membre*.

L'hospice des enfants trouvés est donc un lieu d'échange. À vrai dire, l'échange ne se produit que sur le plan symbolique (chacun apportant soit la moitié d'une image, soit un nom). Pour le reste, en ce qui concerne le « bien » qu'est l'enfant, la perte n'est compensée par aucun gain, sinon celui, négatif, de ne pas avoir à le soutenir tant qu'il est enfant. L'institution est une machine, un rouage d'un État qui est lui-même machinique, produisant cela même qui intéresse tellement le commissaire quand il observe l'enfant : des choses, des rubans, des loques, des matières diverses. Autant d'objets fabriqués dont aucun détail ne lui a échappé. Quant aux enfants, on l'a vu, l'observation porte sur l'âge et le sexe. *Signes particuliers : néant.*

L'administration est née quand il s'est agi de recenser naissances, mariages et décès. Ces actes concernent en conséquence les limites extrêmes de l'État. Au-delà de ces limites, il n'y a que de la Société. Le mariage est une survivance de la Société dans l'État. Il s'y trouve assez mal à l'aise : il disparaît d'ailleurs aujourd'hui, ce qui a le mérite de clarifier les choses. Au-dehors, il y a la Société, au-dedans, machinique, l'État.

La naissance devient problématique. La symétrie mort-naissance implique que la disparition de l'une entraîne la disparition de l'autre. L'État, dans cette perspective, souffre d'un indiscutable défaut : il est imparfait, puisque ses rouages meurent de mort naturelle, révélant alors le caractère fabriqué de cet artefact. Comment remplacer les rouages ? C'est un problème que l'État a bien du mal à affronter.

L'entreprise rationaliste tend à construire un État-pensée dont mort et naissance se trouvent « expulsées ». La pensée est alors l'équivalent de la machine : elle n'a pas d'énergie propre, n'est pas féconde en elle-même, mais transforme énergie, matière première, comme elle éduque les *enfants de la Patrie* : avec l'objectif clairement affirmé d'entretenir son propre fonctionnement et son propre progrès.

La crise que vivent ces parents abandonnant leurs enfants fait donc l'affaire de l'État. Eux perdent cela même vers quoi toute leur activité était tournée, la reproduction de la Société par elle-même, en elle-même. La naissance permet de vivre la mort comme une expérience voulue ou assumée : elle est rappelée de manière permanente par l'évocation des disparus, par la généalogie, qui est un art pratiqué d'abondance dans toute Société, et par la transmission du nom. Et le langage, dans ces circonstances, a donc pour principe de raconter sans fin les liens qui unissent mort et naissance.

Autant la Société est orientée vers la répétition du même, autant l'État se veut d'abord et avant tout une machine en progrès, conquérante, à l'image de l'empire napoléonien.

La guerre moderne, les politiques génocidaires relèvent toutes d'une certaine idée de l'État en progrès. On peut considérer que, à un moment de leur histoire, et pour des raisons chaque fois différentes, des États ont décidé d'annuler leur « autre », la Société, incarnée alors par un groupe spécifique ayant une identité sociale forte : ce ne sont pas les individus qui sont persécutés, mais la Société qu'ils composent elle-même. La suppression de la Société met l'État en mouvement. Ce mouvement crée une illusion de vie.

Le comble de l'État, c'est donc ce rêve d'être immortel, d'avoir quitté le corps, le biologique, au profit d'une communication qui offre la Société en spectacle. Société du spectacle, non au sens où l'entendait Debord, mais parce que le spectacle s'est approprié la Société. Le spectacle pense la Société : comme Kant, quand il inventait l'anthropologie, posait le savant en face du monde, en face d'organisations sociales : pour être plus clair, de la

femme et de la Société (d'où son goût pour les généralisations hâtives : « *La femme n'est qu'un animal domestique. L'homme marche en tête, les armes à la main, et la femme le suit, chargée des ustensiles* »⁵).

Comment s'est opérée la rupture entre État et Société ? Revenons à nos actes de « naissance » : ce sont, le plus souvent, des femmes en désarroi qui viennent ainsi confier leurs enfants à « la patrie ». C'est un homme, le commissaire, qui prend scrupuleusement note des moindres détails...

Dans la Société, le groupe des hommes domine et manipule le groupe des femmes : si les femmes sont échangées, si les mariages sont arrangés, c'est parce que le biologique se trouve alors très étroitement mêlé à la culture, de telle sorte que la Société est en elle-même bipolaire : elle comporte en elle-même une chose et son contraire (culture et nature).

Décrire n'est pas acquiescer. Je voudrais néanmoins résumer en quelques mots ce qu'il faut entendre par cette affirmation. Ce détour est nécessaire à la dissipation d'éventuelles équivoques. Ajoutons que je vais présenter ici, de manière fatalement lapidaire, les grandes lignes d'une recherche non encore publiée.

Revenons pour commencer à l'hominisation. Celle-ci s'est faite conjointement à l'émancipation de la main : la bipédie a permis la spécialisation de la main, la différenciation du « haut » et du « bas », de la nature et de la culture. Émergent trois catégories, auxquelles nous nous référons constamment, de manière implicite ou explicite : animalité/humanité/divinité. Il faut se représenter ces catégories sous la forme de deux ensembles, animalité et divinité, dont l'intersection est l'humanité (animalité \cap divinité). Dans l'organisation sociale dite « société », la structure du territoire reproduit cette triade : hommes/espace commun/femmes. Grâce à quoi, par sa structure, la société « mime » l'animal bipède doué de langage (Aristote), à un niveau collectif. Les rôles sont distribués dès la naissance : chacun (et chacune) se voit assigner une place, un lieu.

Le groupe des hommes, en tant qu'il prend en charge ce qui relève du pouvoir et du savoir, a pour lieu le territoire « divin ». Le groupe des femmes a pour lieu le territoire « humain » : le deuxième. Il est milieu, corps, biologique, multiple, « impur » en tant qu'il résulte du chevauchement de l'animal et du divin, quant à eux tous deux « purs ».

La féminité « participe » du divin, mais n'y accède pas. Portant un enfant et lui donnant vie, la femme ne saurait « quitter son corps ». Les choses de l'esprit lui sont donc interdites. Cela n'a rien de nouveau : je ne fais ici que rappeler un point de vue, que je ne partage bien entendu pas. Ce qui est neuf, c'est la structure qui se dégage de cette analyse.

Le groupe des hommes peut, quant à lui, rompre avec l'animalité, à condition de se « purifier » de sa féminité. Que cette purification soit illu-

soire n'ôte rien à la séduction de la chose. Aussi la Société se garde-t-elle de rendre la rupture possible, en imposant aux deux groupes (hommes et femmes) de partager une même enceinte, mythologie, etc.

Pour l'État pur, au contraire, le deuxième territoire peut (et même doit) être distingué de lui, voire annihilé.

La machine incarne bien l'État pur : elle est rationnelle, virtuellement éternelle. Pour être « parfait », l'État devrait être exclusivement émancipé du « biologique » : il se détacherait alors de la finitude, humanité et divinité se confondant désormais.

Le métissage de l'animal et du divin serait alors considéré comme une souillure, assimilé aussi à la féminité. Ainsi le métissage des races, obsession des nazis, peut être considéré comme une métaphore du métissage divin/animal, les races « inférieures » étant considérées « proches de l'animal », et souvent féminines (voir le texte hilarant de C. G. Jung sur « la féminité du juif »⁶).

L'État pur peut être considéré comme un rêve d'homme, que toute réflexion un tant soit peu raisonnable devrait tourner en dérision, mais dont le fantasme resurgit périodiquement, avec le cortège de catastrophes qui l'accompagne toujours.

L'empire napoléonien en est une préfiguration bien innocente, si on la mesure à l'aune de celles qui suivront. La misère qu'entraînent ses conquêtes précipite par exemple la population bruxelloise dans l'indigence. Les liens sociaux se délitent alors. Le patriarcat devient inopérant. C'est alors la Société tout entière qui se voit confondue avec le deuxième territoire (nature), l'État s'arrogeant le troisième (culture). Face à face, Société et État : deux moitiés, l'une incarnée par l'image, l'autre par l'acte de donation d'un nom.

Au XIX^e siècle, le bovarysme minera de l'intérieur la bipolarité État (masculin)/Société (féminin). Emma Bovary incarne une féminité sans attaches. Elle sort du rang. Plus aucune règle ne lui dicte ce qu'elle doit être ou faire.

Dans la Société, la rencontre des amants aurait été prédéterminée : leur union aurait été opérée dans le respect des lois de la communauté. S'ils avaient été des rouages de l'État à part entière, ils auraient perdu toute identité sexuelle, étant sortis de l'ordre biologique. Minéralisé, leur désir même aurait disparu. Mais ils ne sont ni dans la Société (ils sont bien des rouages de l'État), ni dans l'État (leur attirance mutuelle est le fait de leur corps).

Retour du refoulé. L'amour-passion ne se conçoit que sous la protection tutélaire de l'État. Il le tolère et se déclare incompetent pour ce qui est de cette « matière », à l'inverse de la Société, qui ne régleme que le rapport sexuel, et rien que lui. Dans l'État, l'amour n'est pas transgressif. Il se vit

plutôt comme une « distraction ». Il ne va pas contre les fins de l'espèce. Au contraire, il se loge *entre* État et Société. Aux Comices agricoles, le monde paysan (le biologique) se réunit pour rendre hommage à l'État et faire vœu d'allégeance. Les édiles tiennent leurs discours, entendus dans une demi-somnolence par des paysans endimanchés. Les amants se sont glissés dans les interstices : deux électrons libres dans l'ordre étatique, dissimulés dans une foule rangée en bon ordre devant les représentants de l'État. D'où le tragi-comique de cette scène : elle montre les relations qu'entretiennent État et Société. Cette distraction volontaire permet la perpétuation de l'État *l'air de rien*.

Tant qu'il reste du biologique dans l'État, tout se passe bien. Des petites poches de Société s'y ménagent un trou. Sociétés toutes provisoires, transgressives, parfois même terroristes.

L'amour se fait dans une zone libre, un vide juridique qui échappe à l'État et à la Société. Mais ce vide sera grignoté : c'est un *no man's land* entre les frontières. Un jour, il faudra définir plus clairement qui, de l'État ou de la Société, en est propriétaire.

Imaginons que les Comices agricoles disparaissent : que le biologique ne soit plus une transgression, que l'État ne tolère plus en lui ces poches d'illégalité qui assurent sa pérennité (chose que Flaubert avait prévue, quand il conduit Emma au suicide).

Imaginons donc que l'État sous-traite désormais à l'extérieur le biologique : qu'aucun jeu, aucun flottement ne permette au bovarysme de l'emporter parfois sur le mécanisme huilé de l'État. Le corps serait alors exporté au-dehors des frontières de la machine, expulsé en quelque sorte : au-dedans ne resteraient que les rouages (que ceux-ci fussent électroniques ne changeant pas grand-chose). Ils tourneraient à vide ? Bien sûr : mais comme ils tourneraient *bien* !

« Ce n'est pas seulement la fabrication des chaussures *Nike* qui serait « délocalisée », mais le corps lui-même : la dimension féminine. « *Lorsqu'elle est excessivement dominée, domestiquée, altérée dans ses cycles vitaux, la nature ne répond pas d'emblée bruyamment mais, silencieusement, elle finit par tarir. [...] On peut dire la même chose à propos de la puissance du féminin. Dire que le corps de la femme n'est pas complet, c'est dire que dans sa sexualité il ne se laisse pas entièrement dompter par la logique du langage symbolique, ni ne se laisse représenter tout à fait et quiconque souhaite sa pleine manifestation doit plonger dans une autre logique, celle qui positive ses sensations, ses humeurs, ses images, et le trou qui donne accès aux origines, aux forces cosmiques.* »⁷

Un État qui réserverait à la femme un statut enfin égal à celui de l'homme, sur le plan des lois, peut, sur le plan symbolique, au contraire ne

plutôt comme une « distraction ». Il ne va pas contre les fins de l'espèce. Au contraire, il se loge *entre* État et Société. Aux Comices agricoles, le monde paysan (le biologique) se réunit pour rendre hommage à l'État et faire vœu d'allégeance. Les édiles tiennent leurs discours, entendus dans une demi-somnolence par des paysans endimanchés. Les amants se sont glissés dans les interstices : deux électrons libres dans l'ordre étatique, dissimulés dans une foule rangée en bon ordre devant les représentants de l'État. D'où le tragi-comique de cette scène : elle montre les relations qu'entretiennent État et Société. Cette distraction volontaire permet la perpétuation de l'État *l'air de rien*.

Tant qu'il reste du biologique dans l'État, tout se passe bien. Des petites poches de Société s'y ménagent un trou. Sociétés toutes provisoires, transgressives, parfois même terroristes.

L'amour se fait dans une zone libre, un vide juridique qui échappe à l'État et à la Société. Mais ce vide sera grignoté : c'est un *no man's land* entre les frontières. Un jour, il faudra définir plus clairement qui, de l'État ou de la Société, en est propriétaire.

Imaginons que les Comices agricoles disparaissent : que le biologique ne soit plus une transgression, que l'État ne tolère plus en lui ces poches d'illégalité qui assurent sa pérennité (chose que Flaubert avait prévue, quand il conduit Emma au suicide).

Imaginons donc que l'État sous-traite désormais à l'extérieur le biologique : qu'aucun jeu, aucun flottement ne permette au bovarysme de l'emporter parfois sur le mécanisme huilé de l'État. Le corps serait alors exporté au-dehors des frontières de la machine, expulsé en quelque sorte : au-dedans ne resteraient que les rouages (que ceux-ci fussent électroniques ne changeant pas grand-chose). Ils tourneraient à vide ? Bien sûr : mais comme ils tourneraient *bien* !

Ce n'est pas seulement la fabrication des chaussures Nike qui serait « délocalisée », mais le corps lui-même : la dimension féminine. « *Lorsqu'elle est excessivement dominée, domestiquée, altérée dans ses cycles vitaux, la nature ne répond pas d'emblée bruyamment mais, silencieusement, elle finit par tarir. [...] On peut dire la même chose à propos de la puissance du féminin. Dire que le corps de la femme n'est pas complet, c'est dire que dans sa sexualité il ne se laisse pas entièrement dompter par la logique du langage symbolique, ni ne se laisse représenter tout à fait et quiconque souhaite sa pleine manifestation doit plonger dans une autre logique, celle qui positive ses sensations, ses humeurs, ses images, et le trou qui donne accès aux origines, aux forces cosmiques.* »⁷

Un État qui réserverait à la femme un statut enfin égal à celui de l'homme, sur le plan des lois, peut, sur le plan symbolique, au contraire ne

donner lieu qu'à un certain assèchement... parce que ces *sensations et ces humeurs* sont sans conteste un poids qui leste le langage d'une manière empêchant la pleine autonomie masculine du symbolique, donc de l'État.

Les frontières entre noème et poème seraient devenues imperméables. L'État, barricadé derrière un mur d'images, opérerait une scission parfaite entre le monde du dedans, l'État-homme, et le monde du dehors, la Société-femme. Sur ce mur-écran, à l'égal de la projection des ombres dans la caverne de Platon, nous aurions l'étalage des ombres de la « part maudite ».

Il y a ceux que l'on voit, et ceux que l'on devine au-delà du mur : ceux que l'on ne peut qu'évoquer avec une certaine nostalgie. Du temps où l'on se parlait, avant que les images ne viennent interposer leur lustre irréprochable entre nous et eux, entre État et Société.

Désormais, nous nous trouvons devant un dilemme, et la question des sans-papiers est en cela hautement significative :

– soit nous acceptons l'idée qu'il est impossible de rompre les amarres (les amours...), d'annihiler le « deuxième territoire », l'instrumentaliser ou l'exclure, et nous nous donnons les moyens de le faire ;

– soit nous poursuivons l'illusion d'une rupture des deuxième et troisième territoires. Tout le monde y perdra ; nous vivrons dans la réaffirmation constante de notre propre éternité. Le statut de « méson » que la société attribue au groupe des femmes, nous le réservons aux exclus (tiers-monde, sans-papiers, etc.), en leur refusant néanmoins l'inclusion au sein d'une même enceinte. Nous payerons alors notre pseudo-éternité de leur misère réelle.

Olivier van Malderghem, docteur en philosophie, enseigne à l'Institut des hautes études des communications sociales (Bruxelles). Auteur d'une thèse (*L'Unité du film : une systémique du récit cinématographique*, ULB, 1995) et d'articles sur le cinéma : « L'écriture de *Toto le héros* », in *Revue belge du cinéma*, n° 36-37 (avril 1994) ; « Survivances », in *Rue des Usines*, hiver 1997 ; « L'image-souvenir : *Providence*, d'Alain Resnais », in *Le Cinéma selon Deleuze* (ouvrage collectif, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1997), « Leurre qu'il était hier », in *Le Labyrinthe des apparences*, Revue de l'Université de Bruxelles, 2000/1, Bruxelles, Éd. Complexe, 2000. Il est aussi le réalisateur de films inclassables : *Trois monologues en forme d'histoire* (1980), *La Muette* (1983), *La Dérive des continents* (1994), *Sextuor* (1995), *L'Arbre au chien pendu* (2000).

NOTES

¹ Tous ces documents proviennent des Archives de la Ville de Bruxelles : actes de naissance, « enfants de la patrie », an VI-VIII.